

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCQUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick BORÉ - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Christine CAPDEVILLE - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 août 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Sébastien BARLES représenté par Etienne TABBAGH - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Kayané BIANCO représentée par Sophie JOISSAINS - Sarah BOUALEM représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Michel BOULAN représenté par Francis TAULAN - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE - Emilie CANNONE représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Didier REAULT - René-Francis CARPENTIER représenté par Didier KHELFA - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par Nicole JOULIA - Roland CAZZOLA représenté par Sébastien JIBRAYEL - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Arnaud DROUOT représenté par Benoit PAYAN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Stéphane RAVIER - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Catherine PILA - Eric LE DISSÈS représenté par Jean-Marc BLOCQUEL - Pierre LEMERY représenté par Eric MERY - Richard MALLIÉ représenté par Philippe ARDHUIN - Yves MESNARD représenté par Christine CAPDEVILLE - Marie MICHAUD représentée par Eric MERY - Michel MILLE représenté par Philippe GINOUX - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Férouz MOKHTARI représentée par Gilbert SPINELLI - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Lourdes MOUNIEN représenté par Cédric JOUVE - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier PARAKIAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Christine CAPDEVILLE - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Anne REYBAUD représentée par Nicolas ISNARD - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL - Laure ROVERA représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Laurent SIMON représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Pascal CHAUVIN - Claude FILIPPI - Vincent GOYET - Michel LAN - Maxime MARCHAND - Anne MEILHAC - Lisette NARDUCCI - Catherine VESTIEU - David YTIER.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h05 par Christine JUSTE - Nadia BOULAINSEUR représentée à 11h05 par Lyece CHOULAK - Yannick OHANESSIAN représenté à 11h08 par Pauline ROSSELL - Lionel DE CALA représenté à 11h30 par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Gérard AZIBI représenté à 12h00 par Patrick AMICO - Pierre HUGUET représenté à 12h00 par Prune HELFETER-NOAH - Michel RUBIROLA représentée à 12h11 par Benoit PAYAN - Olivia FORTIN représentée à 12h35 par Eric SEMERDJIAN.

Étaient représentés et arrivés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Audrey GARINO arrivée à 10h50 - Arnaud DROUOT arrivé à 11h20.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 10h57 - Bruno GILLES à 11h50 - Jean-Pierre CESARO à 12h00 - Amapola VENTRON à 12h00 - Pierre HUGUET à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Lyece CHOULAK à 12h05 - Serge PEROTTINO à 12h30 - Véronique MIQUELLY à 12h30 - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA à 12h30 - Richard DONA à 12h39 - Didier PARAKIAN à 12h39 - Bernard DESTROST à 12h40 - Julien RAVIER à 12h44 - Emmanuelle CHARAFE à 12h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA 002-8352/20/CM**

### **■ Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau - Retrait des délibérations afférentes aux procédures de Révisions Allégées n°3 et 4 du PLU MET 20/14744/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) a été créée par fusion de six intercommunalités : les Communautés d'Agglomération du Pays d'Aix, d'Agglopolo Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, d'Ouest Provence, du Pays de Martigues, et de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu sur le périmètre de tous ses territoires.

Le Conseil de la Métropole a défini, par délibération cadre n°URB 004-3562/18/CM du 15 février 2018, la répartition des compétences à respecter dans le cadre des procédures dites de révisions allégées des documents d'urbanisme (Plans d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme) entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs.

Par délibérations n°48x18 et n°50x18 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau a sollicité des instances métropolitaines l'engagement de deux procédures dites de révisions allégées du PLU des Pennes-Mirabeau, en vue, respectivement :

- D'étendre la zone du Rouit, en zone A, afin de prendre en compte la réalité du terrain et le potentiel agronomique de ce secteur ; et,
- De transformer la zone NT où est située une ferme pédagogique en zone A afin de permettre le développement de l'activité agricole dans ce secteur.

Préalablement à la prescription de ces procédures par le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence, la conférence intercommunale des Maires du Territoire du Pays d'Aix a été convoquée le 21 juin 2018, conformément aux délibérations n°2018\_CT2\_128 et n°2018\_CT2\_129 du 15 mai 2018 par lesquelles le Conseil de Territoire a donné pouvoir au Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, de convoquer cette séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.134-13 du Code de l'Urbanisme, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, a, par délibérations n°2018\_CT2\_219 et n°2018\_CT2\_221, fixé les modalités de collaboration entre la Métropole, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la commune des Pennes-Mirabeau dans le cadre de ces procédures.

Le 28 juin 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a, par délibérations n° URB 008-4167/18/CM et n° URB 008-4168/18/CM, prescrit l'engagement d'une part, de la Révision Allégée n°3 du PLU des Pennes-Mirabeau, dite de « la ferme pédagogique », et, d'autre part, de la Révision Allégée n°4 afférente au secteur du Rouit.

Par courrier en date du 6 mars 2019, Madame Monique SLISSA, Maire des Pennes-Mirabeau a sollicité le retrait de ces deux procédures, et, parallèlement, la poursuite de leurs objectifs dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours sur le Territoire du Pays d'Aix.

Il est ainsi acté de procéder aux retraits des délibérations afférentes aux procédures de révision allégée n°3 et procédure de révision allégée n°4 du PLU de la commune des Pennes-Mirabeau.

**Signé le 31 Juillet 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 août 2020**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération cadre n°URB 004-3562/18/CM du Conseil de la Métropole du 15 février 2018 définissant la répartition des compétences à respecter dans le cadre des procédures dites de révisions allégées des documents d'urbanisme (Plans d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme) entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs ;
- Les délibérations n°48x18 et n°50x18 du Conseil Municipal des Pennes-Mirabeau du 10 avril 2018, sollicitant des instances métropolitaines l'engagement de deux procédures dites de révisions allégées du PLU des Pennes-Mirabeau, en vue, respectivement d'étendre la zone du Rouit, en zone A, afin de prendre en compte la réalité du terrain et le potentiel agronomique de ce secteur, et, de transformer la zone NT où est située une ferme pédagogique en zone A afin de permettre le développement de l'activité agricole dans ce secteur ;
- Les délibérations n°2018\_CT2\_128 et n°2018\_CT2\_129 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018 par lesquelles le Conseil de Territoire a donné pouvoir à Madame Maryse Joissins Masini, Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, de convoquer la conférence intercommunale des Maires du Territoire du Pays d'Aix le 21 juin 2018 dans le cadre des procédures de Révisions Allégées n° 3 et 4 du PLU des Pennes-Mirabeau ;
- Les délibérations n°2018\_CT2\_219 et n°2018\_CT2\_221 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018 fixant les modalités de collaboration entre la Métropole, le Conseil de Territoire et la commune concernée dans le cadre des procédures de Révisions Allégées n° 3 et 4 du PLU des Pennes-Mirabeau, ainsi que les avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix émis le 21 juin 2018 s'y rattachant ;
- Les délibérations n° URB 008-4167/18/CM et n° URB 008-4168/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 prescrivant l'engagement, respectivement, de la Révision Allégée n°3 et de la Révision Allégée n°4 du PLU des Pennes-Mirabeau ;
- La délibération n° HN 005-8077/20/CM du 17 juillet 2020 « Délégation de compétences de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de Territoire du Pays d'Aix »
- Les procès-verbaux relatifs aux procédures de Révisions Allégées n° 3 et 4 du PLU des Pennes-Mirabeau dressés à l'issue de la conférence intercommunale des Maires du Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018 ;
- Le courrier du Maire des Pennes-Mirabeau du 6 mars 2019, sollicitant l'abandon des procédures de Révisions Allégées n°3 et 4 du PLU des Pennes-Mirabeau ;
- Le PLU de la commune des Pennes-Mirabeau et ses évolutions successives en vigueur ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juillet 2020.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 août 2020**

### **Considérant**

- Que le Maire de la commune des Pennes-Mirabeau a sollicité l'abandon des procédures de révisions allégées n°3 et 4 de son PLU et par conséquent des délibérations afférentes à ces procédures.
- Que les objectifs poursuivis par lesdites procédures sont pris en compte dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix en cours.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est prononcé l'abandon des procédures de Révision Allégée n°3 et de Révision Allégée n°4 du PLU des Pennes-Mirabeau conformément à la demande formelle du Maire de la commune concernée.

#### **Article 2 :**

Sont abrogées les délibérations n°2018\_CT2\_128 et n°2018\_CT2\_129 du 15 mai 2018 par lesquelles le Conseil de Territoire a donné pouvoir au Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, de convoquer cette séance, ainsi que les délibérations n°2018\_CT2\_219 et n°2018\_CT2\_221, définissant les modalités de collaboration entre la Métropole, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la commune des Pennes-Mirabeau dans le cadre des procédures de révision allégée n°3 et 4 du PLU des Pennes-Mirabeau.

Sont abrogées les délibérations du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° URB 008-4167/18/CM et n° URB 008-4168/18/CM du 28 juin 2018 prescrivant l'engagement, respectivement, de la Révision Allégée n°3, et, de la Révision Allégée n°4 du PLU des Pennes-Mirabeau. Il en va de même de l'ensemble des actes afférents auxdites procédures.

#### **Article 3 :**

Conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en mairie des Pennes-Mirabeau. De plus, mention de cet affichage sera inséré dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur le portail national de l'urbanisme.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL